
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 22 décembre 2016
17 h**

**Séance tenue le jeudi 22 décembre 2016
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Richard Bergeron, M. George Bourelle, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Steven Erdelyi, à titre de représentant du maire de la Ville de Côte-Saint-Luc, Mme Manon Gauthier, M. Michel Gibson, Mme Jane Guest, Mme Paola Hawa, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Linda Phelps, à titre de représentante de la mairesse de la Ville de Baie-D'Urfé, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Monique Vallée et M. Moriss Vesely

AUTRE PRÉSENCE :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Susan Stacho	M. Denis Coderre (M. Dimitrios Jim Beis) (M. Russell Copeman)	Mesures prévues pour la réduction d'émission des gaz à effet de serre et la préservation des espaces verts – Pierrefonds-Ouest
Mme Alison Hackney	M. Aref Salem (M. Richard Bergeron)	Projet REM – Suppression de certaines lignes d'autobus par la STM pour contribuer à la réduction d'émission des gaz à effet de serre

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 09.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 3.01 à 3.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0689

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG16 0690

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 novembre 2016

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 novembre 2016 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 8 décembre 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG16 0691

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 novembre 2016

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 novembre 2016 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 décembre 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole de l'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* du 1^{er} au 27 novembre 2016.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 27 novembre 2016.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 27 novembre 2016.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG16 0692

Dépôt du rapport de la Commission de la sécurité publique intitulé « Mandat CE16 1706 - Les procédures et les critères suivis par le SPVM pour l'obtention de mandats judiciaires visant des journalistes dans le cours d'enquêtes »

Mme Anie Samson dépose le rapport de la Commission de la sécurité publique intitulé « Mandat CE16 1706 - Les procédures et les critères suivis par le SPVM pour l'obtention de mandats judiciaires visant des journalistes dans le cours d'enquêtes » ainsi que le Rapport minoritaire de l'opposition officielle l'accompagnant, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

06.01

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG16 0693

Dépôt du document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 - Collectivité montréalaise »

Le porte-parole de l'assemblée dépose le document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 - Collectivité montréalaise », et le conseil en prend acte.

07.01 1167507001

CG16 0694

Dépôt du rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport de recommandations visant divers contrats et projets de contrats octroyés (ou prévus d'être octroyés) à l'organisme à but non lucratif Montréal en histoires dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal »

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport de recommandations visant divers contrats et projets de contrats octroyés (ou prévus d'être octroyés) à l'organisme à but non lucratif Montréal en histoires dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal », et le conseil en prend acte.

07.02

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

15 - Déclaration

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration »

Aucune déclaration n'est présentée.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0695

Approuver une promesse bilatérale d'achat et de vente par laquelle la Ville de Montréal acquiert de la Société Québécoise des infrastructures un immeuble situé au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour le prix de 1 155 000 \$, plus les taxes applicables, à des fins de revente pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires / Approuver un budget de 75 000 \$ annuellement pour l'entretien et la gestion de l'immeuble durant les 4 prochaines années

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1900;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal acquiert de la Société québécoise des infrastructures un immeuble sis au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour le prix de 1 155 000 \$, plus les taxes applicables, à des fins de maison de chambres;
- 2 - d'approuver un budget de 75 000 \$, plus les taxes applicables, annuellement pour l'entretien et la gestion de l'immeuble durant les 4 premières années;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1166337004

CG16 0696

Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période de 24 mois, avec une possibilité de prolongation de 24 mois, avec Nortrax Québec inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, division construction, pour une somme maximale de 1 209 546,43 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1925;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré avec Nortrax Québec inc., fournisseur exclusif, pour une période de 24 mois, avec une possibilité de prolongation de 24 mois supplémentaires jusqu'au 30 octobre 2021, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, division construction, pour une somme maximale 1 209 546,43 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1161541002

CG16 0697

Accorder un contrat à Comprod inc. pour la fourniture de dispositifs de radiofréquence, d'antennes banalisées, de câbles et de coupleurs pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 281 182,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14954 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1926;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Comprod inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de dispositifs de radiofréquence, d'antennes banalisées, de câbles et de coupleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 281 182,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14954 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1165954009

CG16 0698

Conclure une entente-cadre, pour une période de 36 mois, avec Centre Agricole JLD inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, des séries « Agricoles » et « Commerciaux » avec une option de prolongation de 24 mois, pour une somme maximale de 1 112 900,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15083 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1924;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour une durée de 36 mois, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John-Deere des séries « Agricoles » et « Commerciales »;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Centre Agricole JLD inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 112 900,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15083 et au tableau de prix joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1161541005

CG16 0699

Autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives, pour une période de 12 mois, à compter du 20 décembre 2016, pour la fourniture des sites pour la valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte dans le cadre des contrats accordés à Recy Béton inc. (329 415 27 \$, taxes incluses), Bauval CMM, division de Bau-Val inc. (221 647,17 \$, taxes incluses) et Construction GFL inc. (210 318,28 \$, taxes incluses) (CG13 0467)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1922;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives, pour une période de 12 mois, à compter du 20 décembre 2016, pour la fourniture des sites pour la valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte dans le cadre des contrats accordés à Recy Béton inc. (329 415,27 \$, taxes incluses), Bauval CMM, division de Bau-Val inc. (221 647,17 \$, taxes incluses) et Construction GFL inc. (210 318,28 \$, taxes incluses) (CG13 0467);
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1167482001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0700

Conclure une entente-cadre avec Beauregard Environnement ltée, pour une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, pour une somme maximale de 583 654,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15325 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1923;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre mois pour la fourniture sur demande de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux;
- 2 - d'accorder à Beauregard Environnement ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 583 654,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15325 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1167157001

CG16 0701

Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (anciennement Intrado Canada inc.) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, et pour la fourniture d'équipements informatiques pour le centre d'urgence 9-1-1 et leurs environnements de tests et de formation, pour une somme maximale de 1 982 756,07 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1933;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de renouvellement de gré à gré entre la Ville et West Safety Services Canada inc. (anciennement Intrado Canada inc.) (fournisseur unique), pour le support et l'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, et pour la fourniture d'équipements informatiques pour le centre d'urgence 9-1-1 et leurs environnements de tests et de formation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 982 756,07 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1160206003

CG16 0702

Accorder un contrat à KSB Pumps inc. pour la fourniture de pièces de rechange pour deux groupes motopompes de distribution (secteur haute-pression) à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 1 121 359,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15575 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1931;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire KSB Pumps inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de pièces de rechange pour deux pompes de distribution (secteur haute-pression) à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 121 359,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15575 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1167496001

CG16 0703

Autoriser une dépense additionnelle de 1 266 220,93 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017 / Approuver un projet d'addenda no 15 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900 modifiée), majorant ainsi le montant total du contrat de 57 647 818,22 \$ à 58 914 039,15 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1934;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 266 220,93 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 15 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Oracle Canada ULC (CM03 0900 modifiée), majorant ainsi le montant total du contrat de 57 647 818,22 \$ à 58 914 039,15 \$, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1165035002

CG16 0704

Autoriser une dépense additionnelle de 206 209,96 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Airbus DS Communications Corp. pour le projet SERAM (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 47 726 755,03 \$ à 47 932 964,99 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1936;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 206 209,96 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Airbus DS Communications Corp. pour le projet SERAM (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 47 726 755,03 \$ à 47 932 964,99 \$, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1167435001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0705

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois à compter du 1^{er} janvier 2017, de l'entente-cadre conclue avec Recyclage Notre-Dame inc. (CE14 0622) pour la fourniture de sites pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige, pour une somme maximale de 1 279 142,99 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1932;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre collective conclue avec Recyclage Notre-Dame inc. (CE14 0622), pour une période de douze mois à compter du 1^{er} janvier 2017, pour la fourniture de sites pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1167487001

CG16 0706

Résilier l'entente-cadre 846994 conclue avec Power Battery Sales Ltd (East Penn Canada) pour la fourniture de batteries d'accumulateurs pour une durée de cinq ans (CG13 0066) / Conclure une entente-cadre, pour une durée de trente-six mois, avec une possibilité de prolongation de vingt-quatre mois, avec Uni-Select Québec inc. (Centre de pièces Gagnon) pour la fourniture d'accumulateurs pour véhicules et équipements motorisés, pour une somme maximale de 1 143 199,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15500 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1935;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de résilier l'entente-cadre 846994 conclue avec Power Battery Sales Ltd (East Penn Canada) pour la fourniture de batteries d'accumulateurs pour une durée de cinq ans (CG13 0066);
- 2 - de conclure une entente-cadre pour une durée de 36 mois, avec Uni-Select Québec inc. (Centre de pièces Gagnon), pour la fourniture d'accumulateurs pour véhicules et équipements motorisés, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 143 199,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15500 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1161541006

CG16 0707

Conclure deux ententes-cadres d'une durée de 3 ans avec IBM Canada Itée pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité du réseau sans-fil (Wi-Fi), pour une somme maximale de 984 392,41 \$ pour le lot 1 et de 1 331 666,89 \$ pour le lot 2, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15632 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1937;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture sur demande d'équipements pour l'infrastructure de connectivité du réseau sans-fil (Wi-Fi) ;
- 2 - d'accorder à IBM Canada Itée, plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15632 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

<u>Description</u>	<u>Montant estimé (3 ans)</u>
Lot 1 - Équipements Wi-Fi pour la gestion du réseau	1 984 392,41 \$
Lot 2 - Commutateurs qui sont requis afin de transmettre le signal	1 331 666,89 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1165954010

CG16 0708

Accorder un contrat à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin - Dépense totale de 2 746 999,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214720 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1939;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'autoriser, dans le cadre du projet Bonaventure, une dépense de 2 746 999,38 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan, ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 515 613,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214720;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1161009016

CG16 0709

Accorder un contrat à la Compagnie Keleny pour la fourniture de services professionnels d'interprétariat judiciaire pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de 48 mois, pour une somme maximale de 305 632,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15518 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1946;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, La Compagnie Keleny inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les services d'interprétariat judiciaire, pour une somme maximale de 305 632,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15518 selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1165928001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0710

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale requises dans le cadre de la réalisation de projets municipaux des arrondissements et des services de la Ville avec Groupe ABS inc. pour une somme maximale de 779 259,74 \$, Les Consultants S.M. inc. pour une somme maximale de 628 643,06 \$, Les Services exp inc. pour une somme maximale de 548 103,07 \$, GHD Consultants ltée pour une somme maximale de 445 559,75 \$, et WSP Canada inc. pour une somme maximale de 310 064,18 \$, toutes ces sommes taxes incluses - Appel d'offres public 16-14761 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1942;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - de conclure cinq ententes-cadres de services professionnels pour la fourniture sur demande d'études géotechniques et de caractérisation environnementale requises dans le cadre de la réalisation de projets municipaux des arrondissements et des différents services de la Ville;

- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales, taxes incluses, et les contrats inscrits en regard de chacune d'elles conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14761 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Groupe ABS inc. (Équipe 1) -	Contrat No 1:	779 259,74 \$
Les Consultants S.M. inc. -	Contrat No 2:	628 643,06 \$
Les Services exp inc. -	Contrat No 3:	548 103,07 \$
GHD Consultants Ltée -	Contrat No 4:	445 559,75 \$
WSP Canada inc. -	Contrat No 5:	310 064,18 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1166686001

CG16 0711

Approuver le projet d'entente entre la Société de transport de Montréal et la Ville concernant la réfection de l'édicule square Cabot à la station Atwater et la contribution additionnelle de la Ville de Montréal à la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1952;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente entre la Société de transports de Montréal et la Ville concernant la réfection de l'édicule square Cabot à la station Atwater et la contribution additionnelle de la Ville de Montréal à la Société de transports de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1160093003

CG16 0712

Approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville et les six organismes PME MTL (CG16 0347) afin de favoriser le développement local et régional sur leur territoire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1947;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - d'approuver les projets d'addenda 1 aux ententes de délégation intervenues entre la Ville et les organismes PME MTL (CG16 0347), soit PME MTL Est-de-l'Île, PME MTL Centre-Est, PME MTL Centre-Ouest, PME MTL Centre-Ville, PME MTL Grand Sud-Ouest et d'approuver le projet d'addenda 2 à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et PME MTL Ouest-de-l'Île (CG16 0579) selon les termes et conditions y stipulés;

- 2 - de transmettre une copie de ces addendas au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1165175018

CG16 0713

Approuver les conventions de prêt et cession de créances entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL, en vertu de l'entente de délégation intervenue entre la Ville et ces organismes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1948;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver les projets de convention de prêt et cession de créances entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL en vertu de l'entente de délégation intervenue entre la Ville et ces organismes (CG16 0347), soit PME MTL Est-de-l'Île, PME MTL Centre-Est, PME MTL Centre-Ouest, PME MTL Centre-Ville, PME MTL Grand Sud-Ouest et PME MTL Ouest-de-l'Île, selon les termes et conditions y stipulés.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1165175019

CG16 0714

Accorder un soutien financier total de 225 000 \$, taxes incluses, au Centre de la montagne inc. afin de permettre à cet organisme de réaliser son projet de mise en valeur des tableaux installés dans le chalet du Mont-Royal du parc du Mont-Royal situé dans le site patrimonial du Mont-Royal / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1949;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 225 000 \$ au Centre de la montagne inc. afin de permettre à cet organisme de réaliser son projet de mise en valeur des tableaux installés dans le chalet du Mont-Royal du parc du Mont-Royal situé dans le site patrimonial du Mont-Royal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1160504008

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.26 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0715

Autoriser le paiement des frais administratifs au montant de 17 900 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition d'une bande de terrain située sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues De Bleury et Atwater, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée du lot 1 515 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Approuver le projet d'acte de concession de Sa Majesté la Reine du chef du Canada à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1954;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le paiement des frais administratifs au montant de 17 900 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition d'une bande de terrain située sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues De Bleury et Atwater, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée du lot 1 515 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'acte de concession de Sa Majesté la Reine du chef du Canada afin de confirmer l'acceptation de l'abandon des droits, titres et intérêts qu'elle pourrait détenir sur le lot 1 515 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de concession;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1166337002

CG16 0716

Approuver la résolution du comité exécutif (CE16 1695) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1955;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'approuver la résolution du comité exécutif (CE16 1695) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que montrée au plan D-2 Ville Mont-Royal, préparé par Vincent Villeneuve, arpenteur-géomètre, le 5 octobre 2016, sous sa minute 209, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1164435013

CG16 0717

Accorder un soutien financier de 140 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2016-2017 / Approuver un projet d'entente à cette fin / Approuver un projet d'addenda no 1 à la convention intervenue entre la Ville et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1965;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'accorder à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal un soutien financier de 140 000 \$, afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2016-2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'approuver un projet d'addenda no 1 à la convention intervenue entre la Ville et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. (CG15 0396) relative à la réalisation de l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et à la gestion de la fonction d'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1165175017

CG16 0718

Accorder un contrat à La Société des archives affectives pour l'exécution d'une oeuvre d'art public intitulée « L'étreinte des temps » qui sera intégrée au parc situé sur le sommet d'Outremont - Dépense totale de 764 296,31 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2037;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 764 296,31 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'une oeuvre d'art, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art par lequel la Société des archives affectives, société en nom collectif (S.E.N.C.) et Mme Nadia Myre, lauréates du concours pour concevoir et réaliser de l'oeuvre d'art public intitulée « L'étreinte des temps » à être intégrée au parc situé sur le sommet d'Outremont, s'engagent à fournir à la Ville de Montréal les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 546 131,25 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1160504007

CG16 0719

Autoriser une dépense additionnelle de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier / Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Réseau C.A. - Leading boards inc. (CG16 0350), majorant ainsi le montant total du contrat de 395 853,18 \$ à 453 340,68 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2041;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Réseau C.A. inc. - Leading boards inc. (CG16 0350), majorant ainsi le montant total du contrat de 395 853,18 \$ à 453 340,68 \$, taxes incluses ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1167438003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0720

Approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du Parc Jean-Drapeau visant la construction et le partage des coûts d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm dans le secteur ouest de l'île Ste-Hélène

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2045;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du Parc Jean-Drapeau visant la construction et le partage des coûts d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm dans le secteur ouest de l'île Ste-Hélène.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1162675003

CG16 0721

Approuver un projet d'addenda modifiant l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal (CG13 0407) / Approuver la reconduction de cette entente telle que modifiée pour deux ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018 / Accorder un soutien financier de 3 917 600 \$ pour l'année 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2046;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda N° 1 modifiant l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal (CG13 0407);
- 2 - d'approuver la reconduction de cette entente telle que modifiée pour deux ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018;
- 3 - d'accorder un soutien financier de 3 917 600 \$ pour l'année 2017 au Bureau du taxi de Montréal;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1163570005

CG16 0722

Approuver le projet de deuxième convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle d'une année débutant le 1^{er} janvier 2017, un espace d'entreposage d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2049;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de deuxième convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle d'une année à compter du 1^{er} janvier 2017, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1165323004

CG16 0723

Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Montréal International, pour l'année 2016, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2056;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Montréal International, pour l'année 2016, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1164834004

CG16 0724

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la fourniture des éléments de protection de la piste dans le centre-ville de Montréal en 2017, dans le cadre de la présentation de la Formule E, pour une somme maximale de 7 525 502,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-029 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2033;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder un contrat à Deric Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture des éléments de protection de la piste dans le centre-ville de Montréal en 2017, dans le cadre de la présentation de la Formule E, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 7 525 502,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-029;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Robert Coutu
M. Steven Erdelyi
M. Michel Gibson
Mme Jane Guest
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
Mme Linda Phelps
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
M. Moriss Vesely

20.30 1165288010

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0725

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Entreprise Techline inc. dans le cadre de la présentation de la Formule E, pour le montage et le démontage de la piste afin de rencontrer les exigences quant au tracé et à la sécurité de la Fédération Internationale Automobile (FIA), pour une somme maximale de 8 966 755,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-030 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2035;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder un contrat à Entreprise Techline inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le montage et le démontage de la piste dans le centre-ville de Montréal afin de rencontrer les exigences quant au tracé et à la sécurité de la Fédération Internationale Automobile (FIA), dans le cadre de la Formule E, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 8 966 755,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-030;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2017 de 630 610 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;
- 4 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 653 306 \$ pour 2018, 676 457 \$ pour 2019, 700 070 \$ pour 2020, 724 156 \$ pour 2021 et 748 724 \$ pour 2022;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Robert Coutu
M. Steven Erdelyi
M. Michel Gibson
Mme Jane Guest
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
Mme Linda Phelps
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
M. Moriss Vesely

CG16 0726

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et 1200 mm, sur les rues Léonard-de-Vinci, Bélanger et la 16^e Avenue, entre les rues Crémazie et Beaubien, dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 22 667 039,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10118 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2038;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 22 667 039,99 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et 1200 mm dans les rues Léonard-de-Vinci, Bélanger et la 16^e Avenue, entre les rues Crémazie et Beaubien, dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rosemont–La Petite-Patrie;
- 3 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 21 384 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10118;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1167014001

CG16 0727

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers aux parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies - Dépense totale de 7 070 948,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6855 (5 soum.) / Autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2039;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 7 070 948,30 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers aux parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Deric Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 862 101,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6855;

4 - d'autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, à compter de l'exercice 2018, pour les frais d'entretien des nouvelles structures;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1166316021

CG16 0728

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Stantec Experts-conseils Itée pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et de la rampe Brennan (projet 15-05), pour une somme maximale de 1 160 746,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15359 (8 soum) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2042;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Stantec Experts-conseils Itée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et de la rampe Brennan (projet 15-05), pour une somme maximale de 1 160 746,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1167000007

CG16 0729

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver une promesse de vente par laquelle 176061 Canada inc. s'engage à vendre à la Ville le lot 2 248 765 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 299,9 mètres carrés, situé du côté nord-est de l'avenue Querbes, à l'angle de la rue Beaumont, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 4 250 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2047;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'approuver un projet de promesse de vente par lequel 176061 Canada inc. s'engage à vendre à la Ville de Montréal, le lot 2 248 765 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 299,9 mètres carrés, situé du côté nord-est de l'avenue Querbes, à l'angle de la rue Beaumont, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 4 250 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse de vente.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Robert Coutu
M. Steven Erdelyi
M. Michel Gibson
Mme Jane Guest
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
Mme Linda Phelps
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
M. Moriss Vesely

20.35 1164962005

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.38 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0730

Accorder deux contrats de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 452 170,24 \$, taxes incluses / Approuver deux projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2058;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, deux projets de convention de services de gré à gré par lesquels Services Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 452 170,24 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer lesdits projets de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1165954007

CG16 0731

Approuver le projet de cautionnement à intervenir entre Caisse Desjardins du Complexe Desjardins et la Ville de Montréal pour la ligne de crédit pouvant aller jusqu'à 10 M \$ à être consentie par Caisse Desjardins à MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE, relativement à la tenue d'étapes du Championnat de Formule électrique de la FIA et autoriser le dépôt d'une demande d'autorisation d'engagement de crédit au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et approuver le projet d'entente avec MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE relative au cautionnement à intervenir entre la Caisse Desjardins et la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2016 par sa résolution CE16 2096;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de cautionnement à intervenir entre la Caisse centrale Desjardins du Québec et la Ville de Montréal pour la ligne de crédit pouvant aller jusqu'à 10 M \$ à être consentie par la Caisse centrale Desjardins du Québec à Montréal, C'est électrique, relativement à la tenue d'étapes du Championnat de Formule électrique de la FIA;
- 2 - d'autoriser le dépôt d'une demande d'autorisation de cautionner de 10 M\$ au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- 3 - d'affecter un montant de 10 M\$ des surplus non affectés de l'agglomération afin de garantir le montant du cautionnement ;
- 4 - d'approuver un projet de convention spécifique entre la Ville de Montréal et l'organisme Montréal, C'est électrique concernant les conditions du cautionnement de 10 M\$, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 5 - d'autoriser le greffier de la ville à signer la convention de cautionnement une fois l'autorisation du ministre obtenue et pourvu que la convention de crédit à laquelle elle réfère soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques, à l'esquisse de financement jointe au présent dossier.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Robert Coutu
M. Steven Erdelyi
M. Michel Gibson
Mme Jane Guest
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
Mme Linda Phelps
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy

M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
M. Moriss Vesely

20.37 1163455003

CG16 0732

Accorder, conformément à la loi, un contrat de services artistiques à Michel de Broin, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art « Dendrites » au seuil nord du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 350 956,25 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2016 par sa résolution CE16 2095;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art par lequel Atelier MdB ltée, représenté par M. Michel de Broin, lauréat du concours pour une oeuvre d'art public au seuil nord du projet Bonaventure, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art intitulée « Dendrites » pour une somme maximale de 1 350 956,25 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1160230007

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0733

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1975;

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2016, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2016, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1166407002

CG16 0734

Autoriser une dépense de 341 882,86 \$, taxes incluses, en remboursement à la Ville de Pointe-Claire du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau principale de 250 mm de diamètre sur l'avenue Tecumseh, entre l'avenue Labrosse et le boulevard Brunswick

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1984;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 341 882,86 \$, taxes incluses, en remboursement à la Ville de Pointe-Claire du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau principale de 250 mm de diamètre sur l'avenue Tecumseh, entre l'avenue Labrosse et le boulevard Brunswick, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1166217001

CG16 0735

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à modifier le budget du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène, augmentant ainsi le montant total du budget de 70,4 M\$ à 73,4 M\$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2060;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à modifier le budget du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène, augmentant ainsi le montant total de 70,4 M\$ à 73,4 M\$.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1166807001

CG16 0736

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à regrouper et à combiner des travaux de maintien d'actifs complémentaires au Plan d'aménagement et de mise en valeur (PAMV) sur le site de la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène pour un montant total de 8,6 M\$ / Conclure un contrat dont la valeur est supérieure à 2 M\$ permettant de modifier le contrat en ingénierie octroyé le 25 février 2016 à WSP Canada inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2061;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à regrouper et à combiner des travaux de maintien d'actifs complémentaires au Programme d'aménagement et de mise en valeur (PAMV) sur le site de la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène pour un montant total de 8,6 M\$;

2 - de permettre à la Société du parc Jean-Drapeau de conclure un contrat supérieur à 2,0 M\$ permettant de modifier le contrat en ingénierie octroyé le 25 février 2016 à la firme WSP Canada inc.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1166943002

CG16 0737

Autoriser une modification de la portée du projet de réfection des infrastructures du Grand Prix de Formule 1 du Canada de 30 M\$ à 48 M\$ avec une date de livraison pour l'édition 2019 du Grand Prix

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2074;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser une modification de la portée du projet de réfection des infrastructures du Grand Prix de Formule 1 du Canada de 30 M\$ à 48 M\$ avec une date de livraison pour l'édition 2019 du Grand Prix.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1166807004

CG16 0738

Confirmer la suspension complète de l'indexation automatique, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la rente des retraités en date du 31 décembre 2013, pour 6 des régimes de retraite de la Ville de Montréal tel que permis par la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2073;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de confirmer la suspension complète de l'indexation automatique, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la rente des retraités pour 6 des régimes de retraite de la Ville de Montréal, tel que permis par la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*;
- 2 - de mandater le Service des ressources humaines afin de transmettre à Retraite Québec sa décision de suspendre l'indexation automatique pour les 6 régimes de retraite concernés et d'amorcer les démarches nécessaires pour son application.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1161274002

CG16 0739

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 915 000 \$ afin de financer les services professionnels requis pour l'opération du bureau de projets visant la réalisation de mesures préférentielles pour les vélos et les autobus

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 915 000 \$ afin de financer les services professionnels requis pour l'opération du Bureau de projets visant la réalisation de mesures préférentielles pour les vélos et les autobus », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1160776001

CG16 0740

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1163334023

CG16 0741

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 9 605 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 605 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1163334024

CG16 0742

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 11 920 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 920 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1163334025

CG16 0743

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1165929005

CG16 0744

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 60 700 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 700 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental St-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1160504011

CG16 0745

Avis de motion - Règlement autorisant la construction et l'occupation, à des fins résidentielles avec salle communautaire, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment situé sur les lots 1 851 332, 2 296 296 à 2 296 298 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation, à des fins résidentielles avec salle communautaire, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment situé sur les lots 1 851 332, 2 296 296 à 2 296 298 du cadastre du Québec », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1160607008

CG16 0746

Avis de motion - Règlement autorisant emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017 », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1167464001

CG16 0747

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-002 autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-002 autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1166807003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0748

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 novembre 2016 par sa résolution CE16 1726;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) »,

Adopté à l'unanimité.

42.01 CTC1150025003

Règlement RCG 09-023-7

CG16 0749

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (RCG 11-017)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (RCG 11-017) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1775;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (RCG 11-017) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1165075003

Règlement RCG 11-017-2

CG16 0750

Adoption - Règlement du Régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle

Attendu qu'une copie du Règlement du Régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1776;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du Régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1166335003

Règlement RCG 16-059

CG16 0751

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 021 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 8 021 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1783;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 021 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1166279001

Règlement RCG 16-060

CG16 0752

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des transports du Québec relatifs à l'échangeur Dorval

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des transports du Québec relatifs à l'échangeur Dorval a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1785;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des Transports du Québec relatifs à l'échangeur Dorval », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1165135002

Règlement RCG 16-061

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0753

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 34 600 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des transports du Québec relatifs à l'échangeur Turcot

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 34 600 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des transports du Québec relatifs à l'échangeur Turcot a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1788;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 600 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des Transports du Québec relatifs à l'échangeur Turcot », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1167287002

Règlement RCG 16-062

CG16 0754

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1793;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1167287004

Règlement RCG 16-063

CG16 0755

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1791;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1167287005

Règlement RCG 16-064

CG16 0756

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 07-028) (RCG 15-082)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 07-028) (RCG 15-082) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1777;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 07-028) (RCG 15-082) » et
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) ».

Adopté à l'unanimité.

42.09 1161179015

Règlement RCG 15-082-1
Règlement RCG 15-083-1

CG16 0757

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de prolongement du boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souigny dans le cadre du projet du boulevard Notre-Dame

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de prolongement du boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souigny dans le cadre du projet du boulevard Notre-Dame a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1794;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de prolongement du boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souigny dans le cadre du projet du boulevard Notre-Dame », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1167287003

Règlement RCG 16-065

CG16 0758

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal

Adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »

Vu la résolution CG16 0555 de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 adoptant le projet de règlement P-RCG 14-029-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;

Vu l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 30 novembre 2016;

Attendu que la Commission permanente sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal a tenu une consultation publique sur ce projet de règlement le 1^{er} décembre 2016;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2084;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 14-029-2 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029);
- 2 - d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » quant aux dispositions du document complémentaire relatives à la plaine inondable;
- 3 - d'autoriser le greffier de la Ville à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, outre le règlement et ses pièces afférentes et sa résolution d'adoption, copie des deux études suivantes mises en pièces jointes addenda à soumettre en accompagnement de ce règlement : « *Aménagement de la plage de Verdun - Expertise en hydraulique et glace - R.0096* » et « *Évaluation des impacts sur la faune de l'aménagement d'une plage urbaine dans l'arrondissement Verdun à Montréal* ».

Adopté à l'unanimité.

44.01 1162622007

Règlement RCG 14-029-2

CG16 0759

Nomination d'un membre au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2067;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - de nommer madame Agathe Alie à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Madeleine Careau;
- 2 - de remercier le membre sortant pour sa contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1166369002

M. Peter F. Trent vice-président de l'assemblée, le maire M. Denis Coderre et le président de l'assemblée, M. Benoit Dorais offrent leurs meilleurs vœux pour l'année 2017.

À 17 h 55, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Benoit Dorais
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et des résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire